

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre désirent aujourd'hui rendre hommage à un ancien député de la Chambre, Colin Emerson Bennett.

Il est né à Meaford, dans le comté de Grey, en Ontario, où il a fréquenté les écoles publique et secondaire. Il est ensuite allé à l'Université de Toronto et à Osgoode Hall. Il a été convoqué au Barreau en 1936 et a pratiqué le droit à Meaford. Il a servi le pays dans l'Aviation royale du Canada de 1941 à 1945 et a été promu au grade de colonel d'aviation. En 1949, il a été élu député de la circonscription de Grey-Nord. Il a été réélu en 1953. De 1953 à 1957, il a été secrétaire parlementaire du ministre des affaires des Anciens combattants. Le 15 avril 1957, il a été nommé juge de la cour du comté de Grey, en Ontario.

• (1510)

M. Bennett était populaire comme politique et comme juge. En tant que juge, il était plein d'esprit, mais d'une impartialité méticuleuse. Au début des années 60, il a été promu juge en chef pour l'Ontario. Au début des années 70, lorsqu'il a quitté le Barreau, il a été nommé directeur général de la société Victoria and Grey Trust. En 1982, il a été nommé président honoraire du conseil d'administration.

Colin Bennett manquera à sa famille, notamment à ses petits-enfants. Les députés de ce côté-ci de la Chambre leur expriment leurs condoléances. Colin Bennett a consacré sa vie à servir sa communauté dans le sport amateur, ainsi que sa circonscription et son pays. Sa contribution a fait du Canada un meilleur pays pour nous tous.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour offrir mes condoléances et celles de mon parti à la famille de Colin Bennett, un député qui a bien servi le Canada, bien servi les Canadiens et bien servi sa circonscription.

À en juger par les propos qu'ont tenus les deux députés qui se sont succédé, c'était un Canadien qui savait s'imposer. Nous devrions lui être reconnaissants des services qu'il a rendus au Canada et à sa communauté.

*Les crédits*

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

#### JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Peterson (p. 18849).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À la suspension des travaux, à l'heure du lunch, le Parti libéral disposait encore d'une enveloppe de temps de dix minutes maximum.

[Traduction]

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour se prononcer sur les grandes questions du jour au nom des habitants de Sudbury.

Je dois dire que j'appuie entièrement la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce budget est une véritable honte. Je suis consternée à l'idée que le gouvernement en place utiliserait ainsi son pouvoir à des fins politiques et que le ministre des Finances, le gouvernement et le Cabinet consentiraient à envoyer le genre de messages que l'on sait au sujet de la dette et du déficit. Ils ont amené la population canadienne et les sociétés d'évaluation du crédit à croire que nous avons sombré dans une véritable situation de crise. Ils présentent un budget où l'on ne fait que manipuler des chiffres pour donner l'impression qu'on fait quelque chose, alors qu'on se contente de faire souffrir davantage les Canadiens les plus démunis.

Les compressions que le gouvernement a proposées étaient déjà couchées sur papier, au moins la plupart d'entre elles. La principale compression consiste dans le report du paiement des 636 millions de dollars destinés aux plus pauvres qui touchent un remboursement de la TPS et qui devront attendre leur chèque trois mois de plus afin de faire réaliser au gouvernement une économie de sept millions de dollars de frais d'administration. Or, pendant ce temps, un premier ministre sortant dépense volontiers plus d'un million de dollars puisés dans les poches des contribuables canadiens pour effectuer un voyage autour du monde.

Il est inconcevable qu'un gouvernement, s'il prend la question de la dette et du déficit au sérieux, permette au chef de son parti de dépenser tout cet argent au cours des